

**École de criminologie**  
Université de Montréal

**Automne 2021**

Plan de cours  
**CRI1212-L Pratiques criminologiques**  
Jeudi 13h à 16h

Julie Chouinard

[julie.chouinard@umontreal.ca](mailto:julie.chouinard@umontreal.ca)

Disponibilités sur rendez-vous seulement

## **Descripteur du cours**

Différents domaines de pratique de la criminologie. Champs d'exercice comprenant actes réservés et référentiel de compétences. Promotion de la santé, prévention du suicide.

## **Objectifs du cours**

Ce cours vise à présenter la criminologie aux étudiants de 1<sup>ière</sup> année du B.Sc. La pratique de la discipline de la criminologie dans son ensemble sera présentée, y compris les différents champs d'application, domaines de pratique, types d'intervention et formes d'analyse.

### ***Objectif général***

L'objectif général consiste à offrir aux étudiants une introduction générale en ce qui concerne la pratique criminologique de manière à mieux les outiller pour la poursuite de leur formation, notamment en explicitant ce qui en est du rôle et de la fonction du criminologue dans sa pratique. Il vise aussi à s'assurer que les étudiants comprennent l'importance de se tenir à jour au niveau de leurs connaissances criminologiques et de leurs implications dans leur pratique future (ne pas intervenir dans un vide scientifique).

### ***Objectifs spécifiques***

Trois objectifs spécifiques sont visés :

1. Connaître les domaines de pratique et les champs d'exercice de la criminologie
2. Connaître les lois régissant la pratique de la criminologie ainsi que les responsabilités professionnelles du criminologue
3. Se familiariser avec les notions de prévention et d'intervention qui sont essentielles à la pratique de la criminologie

## Approches pédagogiques

- Le cours se donne sous forme d'enseignement magistral avec l'utilisation de cas cliniques. Advenant un contexte où le cours devra se donner à distance, le cours sera offert de façon asynchrone afin de permettre aux étudiants d'avoir accès au chargé de cours et permettre les échanges avec les étudiants.
- Le contenu du cours est abordé chaque semaine avec une présentation Powerpoint, afin de permettre aux étudiants de prendre des notes durant la présentation. Le document sera versé sur StudiUM quelques jours à l'avance.
- L'étudiant complétera l'acquisition de ses connaissances de par des lectures ou des capsules d'information en ligne.

## Modalités d'évaluation des apprentissages

### *Outils d'évaluation*

Les évaluations se feront à travers deux examens ainsi qu'un travail d'équipe. Les deux examens se feront sur StudiUM. Ils seront disponibles à la date et l'heure du cours et devront être remis avant la fin du cours. Le travail de session devra être remis sur StudiUM à la date prévue.

1. Examen mi-session 30%
  - 28 octobre 2021
  - Choix multiples ou courtes réponses
2. Examen fin de session 30%
  - 16 décembre 2021
  - Choix multiples ou courtes réponses
3. Travail de session en équipe 40%

- 9 décembre 2021

### ***Barème de notation***

---

#### **Grille de conversion**

Grille de conversion des pourcentages			
Points	Note littérale	Valeur	Pourcentage
4,3	A+	Excellent	90
4	A		85
3,7	A-		80
3,3	B+	Très bon	77
3	B		73
2,7	B-		70
2,3	C+	Bon	65
2	C		60
1,7	C-		57
1,3	D+	Passable	54
1	D		50
0	E	Échec	-de 50

### ***Contenu du cours***

---

#### *Cours #1 : 2 septembre 2021*

##### Présentation du cours

- Présentation du plan de cours, règles et dates importantes
- Définition de ce qu'est la profession de criminologue

#### *Cours # 2 : 9 septembre 2021*

##### Les différents milieux de pratique en criminologie et les tâches du criminologue : Analyse et Recherche

- Analyse criminologique
- Recherche en criminologie
- Le rôle et l'importance de l'analyse pour les milieux

*Cours # 3 : 16 septembre 2021*

Les différents milieux de pratiques en criminologie et les tâches du criminologue en jeunesse

- a) Jeunesse, milieu de la réadaptation
- b) Jeunesse, milieu psycho-social

*Cours #4 : 23 septembre 2021*

Les différents milieux de pratiques en criminologie et les tâches du criminologue chez les adultes

- a) Système correctionnel provincial et fédéral
- b) Délinquance adulte, maisons de transition, milieux ouverts, milieux carcéraux

*Cours #5 : 30 septembre 2021*

Les différents milieux de pratiques en criminologie et les tâches du criminologue dans la communauté (invité spéciale)

- a) Intervention dans la communauté et ressources communautaires
- b) Rôle du criminologue dans les ressources communautaires et responsabilités.

*Cours #6 : 7 octobre 2021*

Les différents milieux de pratiques en criminologie et les tâches du criminologue auprès des clientèles vulnérables

- a) Santé mentale-justice, population autochtone
- b) Intervention auprès des populations visées par une multitude de facteurs de risques (victimologie)

*Cours # 7 : 14 octobre 2021*

L'Ordre professionnel, responsabilités et obligations

- a) Le champ d'exercice de la criminologie et la loi 28 sur la professionnalisation
- b) Les actes réservés et ceux des professionnels en santé mentale
- c) La confidentialité et le secret professionnel

*Cours # 8 : 28 octobre 2021*

Examen intra-trimestriel

*Cours # 9 : 4 novembre 2021*

Les compétences liées à l'exercice de la profession de criminologue au Québec

- a) Les habiletés professionnelles du criminologue
- b) La psychothérapie et les actes qui s'y rapprochent

*Cours # 10 : 11 novembre 2021*

Le travail en équipe pluri et interdisciplinaire

La gestion et la transmission d'informations

L'alliance thérapeutique

*Cours # 11 : 18 novembre 2021*

La promotion de la santé et prévention, problèmes sociaux et impacts sur la population.

*Cours #12 : 25 novembre 2021*

Introduction à la prévention du suicide et l'évaluation de la crise suicidaire

Les comportements d'autodestruction de la clientèle, la prévention de la fugue, l'automutilation.

*Cours # 13 : 2 décembre 2021*

Les mesures de sécurité dans la pratique de la criminologie

*Cours # 14 : 9 décembre 2021*

La fatigue de compassion et la satisfaction de compassion

Les techniques d'auto-soin

*Cours # 15 : 16 décembre 2021*

Examen final

## Lectures obligatoires et références bibliographiques

### Lectures obligatoires et liste de références bibliographiques

Bellot, C., Rivard, J., Greissler, J., 2010, L'intervention par les pairs : un outil pour soutenir la sortie de rue, IN Bellot, C. Les jeunes et la rue, Criminologie, Volume 43( 1), 171-198

Bourgoin, N., 1994, *Le suicide en prison*. L'Harmattan, 271 p

Brunelle, N., Bertrand, K., 2010, Trajectoires déviantes et trajectoires de rétablissement à l'adolescence : typologie et leviers d'intervention, *Criminologie*, vol. 43 (2), 373-399.  
DOI: 10.7202/1001782ar

Équipe des stages, Préseault, V., 2018, *Répertoire des milieux d'intervention en criminologie*, École de criminologie, Université de Montréal

Centre québécois de lutte aux dépendances CQDLC, 2014, *Drogues, savoir plus risquer moins. Le livre d'information* 7ième éd. 257 pages.

Digneffe, F. & Adam, C., 2004, Le développement de la criminologie clinique à l'École de Louvain : Une clinique interdisciplinaire de l'humain. *Criminologie*, 37(1), 43-70.  
doi:10.7202/008717ar

Fortin, F., Bérubé, M. & Dupont, B. (2018). Comment (la) *Criminologie* s'est approprié la police et la sécurité : émergence et diversification thématique. *Criminologie*, 51 (1), 317-342. <https://doi.org/10.7202/1045318ar>

Geoffrion, S., Ouellet, F., 2013, Quand la réadaptation blesse ? Éducateurs victimes de violence, *Criminologie*, vol. 46, n° 2, 2013, p. 263-289.

Lane, J., Archambault, J., Collins-Poulette, J., Camiran, R., 2010, *Guide de bonnes pratiques en prévention du suicide à l'intention des intervenants des centres de santé et de services sociaux*, Québec, Direction des communications, ministère de la Santé et des Services sociaux, 99 p

Lemire, F., 2011, *La planification de l'intervention*. Les Éditions Québecor. 171 p.

Lusignan, R., 1993, La question du secret professionnel dans l'intervention Clinique auprès des délinquants adultes. *Criminologie*, vol 26(2), p. 137-153

Moulin, V., Sévin, A-S., 2010, Relations professionnelles en établissement pénitentiaire. *Criminologie*, vol 43(1), p.227-248

Office des professions du Québec. (2013) *Guide explicatif, projet loi 21*

Pelladeau, P., de Kernier, N., 2015, Psychothérapie en milieu carcéral. Le cadre à l'épreuve de l'emprise, *Psychothérapies*, Vol. 35, p. 173-183.  
DOI 10.3917/psys.153.0173

Proulx, J., 2006, *Profession criminologue*, Les presses de l'Université de Montréal, 72 p.

Ross, E.C., Polaschek, D.L.L., Ward, T., 2008, The therapeutic alliance : A theoretical revision for offender rehabilitation. *Agression and Violent Behavior*, 13, 462-480

Schappi, P., 2011, *Regards croisés des intervenants sur les jeunes, l'intervention et le social*, Presses de l'Université Laval, 121 p.

S.C. Shea, M. Seguin, JL Terra. 2008, *Evaluation du potentiel suicidaire. Comment intervenir pour prévenir.* Elsevier Masson, 352 p.

Vacheret, M., Cousineau, M.-M., 2005, L'évaluation du risque de récidive au sein du système correctionnel canadien : regards sur les limites d'un système, *Déviance et Société*, Vol. 29 (4), p. 379-397. DOI : 10.3917/ds.294.0379

#### Sites WEB :

<https://www.opq.gouv.qc.ca/systeme-professionnel/>

<http://suicideactionmontreal.org/suicide-mythes-et-realites/>

Ordre professionnel des criminologues du Québec (2017). Le référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession de criminologue au Québec. Version officielle.

Site web OPCQ <http://ordrecrim.ca/membres/ordre/mission-vision-valeurs/>

<https://www.inspq.qc.ca/habitudes-de-vie-et-prevention-des-maladies-chroniques>

OPCQ. Code de déontologie sur <https://ordrecrim.ca/membres/profession/code-deontologie/>

Journées annuelles de santé publique : conférences disponibles sur YouTube

<https://www.youtube.com/user/jaspQuebec>

<https://aidq.org/outils/outils-intervention/capsules-itsss> capsules vidéos sur les ITSS, prévention de la santé etc...

[www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/](http://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/) site du gouvernement où on retrouve les publicités sur la prévention.

[https://cliniquelactuel.com/prevention-des-itss\\_clinique-medicale-l-Actuel.html](https://cliniquelactuel.com/prevention-des-itss_clinique-medicale-l-Actuel.html)  
(Conférences en ligne)

## Renseignements utiles

Site web de l'École de criminologie : [www.crim.umontreal.ca](http://www.crim.umontreal.ca)

Nous vous invitons à consulter le guide étudiant de votre programme :  
<https://crim.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/>

### ***Captation visuelle ou sonore des cours***

L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la chargée de cours ou du chargé de cours. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps,

La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tous les étudiants sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.

### ***Règlement des études de premier cycle***

Nous vous invitons aussi à consulter le règlement pédagogique :  
<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/#c54619>

### ***Révision de l'évaluation (article 9.5)***

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :



[https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole\\_et\\_formulaire\\_de\\_demande\\_de\\_r%C3%A9vision\\_de\\_notes\\_%C3%80\\_EN\\_VOYER.pdf](https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole_et_formulaire_de_demande_de_r%C3%A9vision_de_notes_%C3%80_EN_VOYER.pdf)

### ***Retard dans la remise des travaux (article 9.7b)***

---

Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Toute demande pour reporter la date de remise d'un travail doit être présentée à la responsable du programme. Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10 % le premier jour et de 5 % chacun des quatre jours suivants. Le délai ne peut dépasser cinq jours.

### ***Justification d'une absence (article 9.9)***

---

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

[https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis\\_absence\\_examen\\_form.pdf](https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis_absence_examen_form.pdf)

### ***Plagiat et fraude (article 9.10)***

---

La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tous les étudiants sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.